



## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## PLAFONDS DE RESSOURCES

applicables pour l'évaluation du critère "boursier" en vue d'une dérogation  
d'affectation en collège à la rentrée 2021

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL (en euros)
(a)	(b)
1 enfant	EN COURS
2 enfants	
3 enfants	
4 enfants	
5 enfants	
6 enfants	
7 enfants	
8 enfants ou plus	

(a) : nombre d'enfants mineurs ou handicapés et majeurs celibataires figurant sur l'avis d'imposition sur les revenus de l'année :

(b) : le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition sur les revenus de l'année :

NB : Pour l'étude du droit à bourse, sont retenus les revenus de la ou les personne(s) qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales. C'est la notion de ménage fiscal qui est considérée (en cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des deux concubins).